



LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLE DE
LA QUEUE EN BRIE**

Le conseil municipal se réunira à l'hôtel de Ville

Jeudi 24 mars 2022 à 20h00

Salle du Conseil Municipal

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2022.

Compte rendu des décisions L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**I – COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, NOUVELLES TECHNOLOGIES,
INFORMATIQUE ET COMMUNICATION**

1. Approbation du compte de gestion de la ville - exercice 2021.
2. Approbation du Compte Administratif de la ville - exercice 2021.
3. Affectation des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2021.
4. Syndicats intercommunaux : participations 2022.
5. Fixation du taux des impôts directs locaux pour l'exercice 2022.
6. Constitution d'une provision pour risque dans le cadre du contentieux « des fils de Madame GERAUD ».
7. Vote du Budget Primitif 2022.
8. Délégation au Maire de la décision en matière de gestion active de la dette.
9. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 dans le cadre du soutien des projets structurants des collectivités.
10. Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2022.

II – COMMISSION CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, CEREMONIE, JUMELAGE, JEUNESSE ET SPORT

11. Subventions municipales aux associations et organismes - année 2022.
12. Convention entre la commune de La Queue-en-Brie et l'Entente Sportive Caudacienne – année 2022.
13. Fixation des tarifs pour le séjour été 2022 organisé par le service jeunesse.

III – COMMISSION SECURITE URBAINE, TRANSPORTS ET ETAT CIVIL

14. Avis du conseil municipal relatif à la demande d'adhésion au SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne) de la commune de Gagny au titre de la compétence « service extérieur des pompes funèbres » et « crématorium et sites cinéraires ».

**IV – COMMISSION URBANISME, TRAVAUX, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
DEVELOPPEMENT DURABLE, ECOLOGIE URBAINE ET QUALITE DE LA VIE**

15. Signature du contrat de relance de logements entre l'État, l'Établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir et les communes volontaires.
16. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une station radioélectrique sur la toiture terrasse de l'hôtel de ville avec la société TOTEM France.

Affiché le : jeudi 17 mars 2022


Le Maire
Jean-Paul FAURE-SOULET